



Communiqué de presse

DENI D'HUMANITE, DENI DE REALITE L'atteinte aux libertés fondamentales ne constitue pas une politique !

Les associations saisissent à nouveau le juge des référés du tribunal administratif de Lille

Des exilés et des associations saisissent dans l'urgence le juge du tribunal administratif de Lille pour lui demander d'enjoindre aux autorités de respecter les libertés et les droits fondamentaux des exilés présents sur le Calais.

A Calais, le 15 juin 2017

Aujourd'hui plus de 600 exilés, dont de nombreux mineurs isolés, survivent sur le Calais dans des conditions effroyables. A l'absence totale de prise en charge sanitaire et sociale s'ajoutent une pression et un harcèlement policier constants destinés, prétendent les autorités, à « éviter tout point de fixation ». Les exilés fuyant la guerre et la persécution sont ainsi contraints de subir des conditions de survie intolérables. A l'occasion de l'expulsion des habitants du bidonville de Calais en octobre 2016 les préconisations du rapport de Messieurs Vignon et Aribaud (lesquels avaient reçu pour mission, du ministre de l'Intérieur de l'époque, d'envisager les suites à donner au démantèlement du bidonville de la Lande) étaient claires. Les promesses ministérielles annoncées avant le démantèlement l'étaient également. Pourtant, plus aucun dispositif d'accueil n'existe à ce jour pour les réfugiés arrivant sur Calais. Les autorités veulent faire croire que la question de la présence des exilés est résolue et que ces derniers n'arrivent plus à Calais. Or, cela fait plus de vingt ans que les exilés viennent sur Calais pour tenter le passage vers la Grande Bretagne, qu'ils y séjournent aussi longtemps que nécessaire. Cela perdure et continuera aussi longtemps que Calais sera proche des côtes anglaises...

Ce n'est pas en privant les exilés de leurs droits fondamentaux et en leur refusant le minimum de dignité que l'on répondra de façon constructive et pérenne à la question de l'accueil des réfugiés. La solution ne naîtra pas non plus des entraves à l'action des associations et des citoyens qui leur apportent aide et soutien.

La politique menée depuis octobre 2016 est une impasse pour les exilés comme pour l'ensemble des calaisiens concernés. Ce n'est d'ailleurs pas une politique, c'est un déni de réalité – initié dans un contexte de campagne électorale – indigne de notre devise républicaine.

Une fois les élections législatives passées, le nouveau gouvernement va-t-il persévérer dans la politique de l'autruche et du tout sécuritaire ou va-t-il oser regarder la réalité en face, proposer de construire dans la durée une réelle politique d'accueil comprenant des réponses locales, nationales et européennes adaptées à cette question complexe ?

Face à la situation sanitaire et sociale déplorable que subissent les exilés, et alors qu'il y a urgence à y répondre, nous sommes donc contraintes de saisir – une fois encore – le juge des référés du tribunal administratif de Lille, afin de lui demander de reconnaître les atteintes graves et répétées aux droits et libertés et d'enjoindre aux autorités de mettre en place un dispositif garantissant le respect des droits fondamentaux de base, tels que l'accès à l'eau, à des toilettes, à une distribution alimentaire, à une information réelle sur les droits...

Associations signataires

L'Auberge des migrants

La Cabane juridique / Legal Shelter

Care4Calais

La Cimade

Gynécologie sans frontières

Help Refugees

Ligue des droits de l'Homme

Le Réveil Voyageur

Salam Nord Pas-de-Calais

Secours catholique Caritas France

Utopia 56